

Cela concerne mes problèmes avec la Sécurité Sociale

Par slimani94, le 09/02/2018 à 20:02

Bonjour,

Tous d'abord j'aimerai préciser que je suis en invalidité depuis 2003, j'ai effectué une demande de dossier en 2001 pour qu'elle soit reconnue en maladie professionnelle mais cela a été refusé.

J'ai fait une demande une deuxième fois à la CRRMP mais celle-ci a aussi été refusée. Par la suite, j'ai fait un recours au Tribunal (CNITAAT) qui, plus tard, en 2006, m'a accordé les 25 % de la maladie professionnelle. Cependant la Sécurité Sociale n'a reçu aucun document notifiant la décision du tribunal, de ce fait celui-ci n'a pas voulu m'accorder la maladie professionnelle. C'est alors que je leur fait part du dossier du tribunal pour leur montrer que les 25 % m'ont été accordés.

La sécurité sociale doit-elle reconnaître ma maladie professionnelle ? Si oui, dois-je retourner vers mon patron ?

Merci.

Par Visiteur, le 09/02/2018 à 23:09

Par 25% de maladie professionnelle, vous évoquez un taux d'invalidité?

Par slimani94 , le 10/02/2018 à 09:44
bonjour,
je suis en invalidité deuxième catégorie à 50%
merci